

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

## VILLE DE SAINT-FLORENTIN

### ARRETÉ DU MAIRE

N° AP\_2024\_01

*Objet : Arrêté municipal portant autorisation de pose d'enseigne*

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L581-1 et suivants ainsi que R581-1 et suivants ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France du 26/02/2024 ;

Vu la demande en date du 26/11/2024, et le dossier N° AP 08934524W0001 déposé par Monsieur DUPONT Maxime, représentant l'enseigne INTERMARCHE, qui sollicite l'installation d'enseignes sise route d'AVROLLES à SAINT FLORENTIN ;

Vu le dossier fourni dans la demande avec les pièces qui l'accompagnent ;

CONSIDERANT que l'immeuble concerné par ce projet d'enseigne est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité des Monuments Historiques ou dans un site patrimoniaux remarquables

Le Maire de Saint Florentin,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Le pétitionnaire est autorisé à installer ses enseignes telles que figurant dans le projet joint à l'appui de sa demande.

**ARTICLE 2** : Les objets constituant l'enseigne doivent être maintenus en bon état. Toute modification devra faire l'objet d'une nouvelle demande déposée à la Mairie de Saint Florentin.

#### **ARTICLE 3 : Transmission**

Une copie du présent arrêté est transmise au Préfet pour le contrôle de légalité.

#### **ARTICLE 5 : Exécution**

Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### **ARTICLE 6 : Délai et voie de Recours**

Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour en contester la teneur devant la justice administrative, en l'occurrence le tribunal administratif de Dijon

Fait à Saint Florentin, le 05/03/2024

Le Maire  
Yves DELOT

